



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0075

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrinand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015****Délibération n° 2015-0075**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration et assemblée générale de l'Association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) a été créée le 28 février 2000. La Communauté urbaine de Lyon en était l'un des membres fondateurs.

Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon au sein de l'association.

Cette association a pour but de favoriser et d'entreprendre sous l'impulsion et le contrôle des membres adhérents et en complémentarité avec ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

**Modalités de représentation**

a) - L'assemblée générale

L'assemblée générale est constituée de l'ensemble des 28 membres de l'association dont le Département du Rhône, le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SYGERLY), le Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER), la Ville de Lyon et la Région Rhône Alpes.

Les membres de l'association sont des personnes physiques ou morales. Elles peuvent avoir les qualités de membre actif, de membre associé ou de membre d'honneur. Seuls les membres actifs possèdent une voix délibérative. Pour devenir membre, il faut adhérer à l'association et à son objet social et œuvrer dans un secteur d'activités en lien avec celui-ci.

Les membres actifs sont les personnes physiques ou morales ayant acquitté leur cotisation.

Les membres associés sont les personnes physiques ou morales ne pouvant, pour des raisons liées à leur statut juridique, verser des financements à une association mais dont le partenariat représente un intérêt certain pour les activités de l'ALE. Ils disposent d'une voix consultative lors des assemblées générales mais ne peuvent être élus ni au Conseil d'administration, ni au Bureau de l'association.

Les membres d'honneur participent à l'Assemblée générale dans laquelle ils disposent d'une voix consultative, mais ne peuvent être élus ni au Conseil d'administration, ni au Bureau de l'association.

Les membres se répartissent dans différents collèges :

- collège 1 : collectivités territoriales (organismes de coopération intercommunale),
- collège 2 : entreprises publiques ou privées intervenant pour la production, la distribution ou la fourniture d'énergie,
- collège 3 : organismes consulaires, établissements publics, sociétés d'économie mixte, bailleurs sociaux, syndicats, fédérations et associations professionnelles,
- collège 4 : entreprises privées dont l'objet social se rapproche de celui de l'association, universités, associations et personnes physiques œuvrant dans les domaines d'intervention de l'agence, organisations de défense des consommateurs, fondations.

La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de représentant au sein de l'assemblée générale.

b) - Le Conseil d'administration

L'Association est administrée par un conseil d'administration. La Métropole, se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**1° - Confirme** l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

**3° - Désigne :**

a) - mesdames Hélène Goeffroy, Murielle Laurent, monsieur Bernard Moretton, madame Béatrice Vessiller, monsieur Jérôme Moroge, madame Anne Reveyrand en tant que titulaires et madame Sandrine Runel, messieurs Eric Desbos, Pierre Curtelin, Romain Blachier, Christophe Geourjon et Michel Havard en tant que suppléants pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE),

b) - madame Hélène Goeffroy pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'ALE.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**